Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

RETENGO® PLUS

Numéro d'enregistrement phytopharmaceutiques: 9290P/B

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Belgium Coordination Center
Comm.V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373-2584
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.	
N	Dangereux pour l'environnement.	

Phrase(s)-R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.	
N	Dangereux pour l'environnement.	

Phrase(s)-R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPo 2	Laver tous les équipements de protection après utilisation.
SPe 3.5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPo 5.1	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: époxiconazole, pyraclostrobine, Solvant naphta, alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

Classification selon le Comité d'agréation des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B	les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:
Nocif par inhalation et par ingestion.
Irritant pour la peau.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Suspo-émulsion (SE)

Composants dangereux (GHS)
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pyraclostrobine

Teneur (W/W): 12,5 %	Acute Tox. 3 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 175013-18-0	Skin Corr./Irrit. 2
	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aigüe: 100
	Facteur M - chronique: 10
	H315, H331, H400, H410

(2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Teneur (W/W): 4,7 %	Carc. 2
Numéro CAS: 133855-98-8	Repr. 2 (fertilité)
Numéro-CE: 406-850-2	Repr. 2 (foetus)
Numéro INDEX: 613-175-00-9	Aquatic Chronic 2
	H411, H351, H361fd

hydrocarbure aromatique

Teneur (W/W): < 30 %	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 64742-94-5	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement REACH:	H411, H304, EUH066
01-2119451097-39	

alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

Teneur (W/W): < 20 %	Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 68002-96-0	Aquatic Acute 1
	H330, H400

polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium (polymère, matières premières listées dans EINECS)

Teneur (W/W): < 5 %	Aquatic Chronic 3 H412

naphtalène

Teneur (W/W): < 0,3 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 91-20-3	Carc. 2
Numéro-CE: 202-049-5	Aquatic Acute 1
Numéro INDEX: 601-052-00-2	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aigüe: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H302, H400, H410, H351

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

pyraclostrobine
Teneur (W/W): 12,5 %
Numéro CAS: 175013-18-0
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 23, 38, 50/53

(2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Teneur (W/W): 4,7 %
Numéro CAS: 133855-98-8
Numéro-CE: 406-850-2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000015634-70
Numéro INDEX: 613-175-00-9
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 40, 62, 63, 51/53
Carc. Cat. 3
Repr. Cat. 3

hydrocarbure aromatique
Teneur (W/W): < 30 %
Numéro CAS: 64742-94-5
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451097-39
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 65, 66, 51/53

alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés
Teneur (W/W): < 20 %
Numéro CAS: 68002-96-0
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 23, 50

polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium
Teneur (W/W): < 5 %
Phrase(s)-R: 52/53

naphtalène

Teneur (W/W): < 0,3 %
Numéro CAS: 91-20-3
Numéro-CE: 202-049-5
Numéro INDEX: 601-052-00-2
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 40, 50/53
Carc. Cat. 3

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:
laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré, halogénures d'hydrogène
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers
Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

Référence à d’autres sections
Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Durée de stockage: 24 Mois

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphtalène

VME 53 mg/m3 ; 10 ppm (TLV (BE))
VLE 80 mg/m3 ; 15 ppm (TLV (BE))
Effet sur la peau (TLV (BE))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	blanc(he)	
Odeur:	forte, aromatique(s)	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (eau, 10 g/l, 20 °C)	
début d'ébullition:	env. 100 °C (1.013 mbar) Données se rapportant au solvant	
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	(DIN EN 22719; ISO 2719)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	460 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1,06 g/cm3 (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	dispersible (20 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Auto-inflammabilité:	température: 460 °C	(Méthode: Directive 92/69/CEE, A.15)
Décomposition thermique:	135 °C, 22 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 315 °C, 210 kJ/kg (DSC (OECD 113))	

Viscosité dynamique:	env. 193 mPa.s (20 °C)	(OECD 114)
Viscosité, cinématique:	152 mm2/s (40 °C)	
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	

Autres informations

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter
Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

Matières incompatibles

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Très toxique après ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): 287 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): 2,11 mg/l 4 h
Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation du caractère cancérogène:
Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.
---

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation du caractère tératogène:
Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation de la toxicité après administration répétée:
De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle
Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:
Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,054 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,163 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 2,66 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (statique)

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 59 - 70, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)
Ne s'accumule pas dans les organismes.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU:	UN 2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient ETHOXYLAT

Sea transport

IMDG

UN number:	UN 2902
UN proper shipping name:	PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (contains FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE,

	D'ALCOOL GRAS, PYRACLOSTROBINE)		PYRACLOSTROBIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1, EHSM	Transport hazard class(es):	6.1, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 2902	UN number:	UN 2902
Nom d'expédition des Nations unies:	PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, PYRACLOSTROBINE)	UN proper shipping name:	PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (contains FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE, PYRACLOSTROBIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	6.1	Transport hazard class(es):	6.1
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Air transport

IATA/ICAO

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
23	Toxique par inhalation.
38	Irritant pour la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Carc.	Cancérogénicité
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Carc. Cat. 3	Substances cancérogènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour

	l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles.
Repr. Cat. 3	Substances toxiques pour la reproduction(fertilité ou développement) Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets toxiques possibles sur le développement ou substances préoccupantes pour la fertilité dans l'espèce humaine
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer déssèchement ou gerçures de la peau.
H330	Mortel par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.